

DÉCISION DE LA PRESIDENTE

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE- PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES LA CARTONNERIE- HANDI-CAP EMPLOI 27-AVENANT AU BAIL-APPROBATION-SIGNATURE -.

La Présidente de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,
VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération du conseil communautaire n° 54-2026 en date du 14 avril 2026 portant délégation à la Présidente ;

CONSIDÉRANT l'importance de proposer des locaux d'activités économiques aux entreprises et ainsi soutenir la création de richesses et d'emploi sur le territoire communautaire ;

CONSIDÉRANT la demande de l'association Handi-Cap Emploi 27 de poursuivre la location du bureau individuel 20D sis au sein de la pépinière d'entreprises La Cartonnerie, compte tenu des marchés qu'elle a à traiter sur le territoire.

La Présidente décide

De louer à l'association Handi-Cap Emploi 27, dans le cadre de l'avenant n°7 au bail précaire en date du 15 octobre 2016, structure enregistrée sous le numéro SIREN 381 370 931 et domiciliée 32, rue Georges POLITZER à Evreux (27000), les locaux sis à la Pépinière d'entreprises La Cartonnerie, 163, rue du Canal, 27500 Pont-Audemer ci-après désignés :

- Bureau 20D d'une surface de 17,35m2 environ situé au 2ieme étage de l'immeuble.

Le présent avenant n°7 au bail précaire est consenti et accepté pour une durée de 12 mois à compter du 1er juin 2026.

De signer le dit avenant n°7.

Fait à Pont-Audemer, le 16 juin 2026

La Présidente

Carole DE ANDRES

